

par exemple la division de la Bohême en deux régions distinctes : l'une, allemande, aurait Reichenberg pour capitale ; Prague serait le centre de la partie tchèque.

La région allemande formerait un territoire fermé (*geschlossenes Gebiet*). Tout ce qui est tchèque devrait en disparaître, tandis que, dans la région tchèque, les deux langues tchèque et allemande auraient les mêmes droits. Une pareille prétention équivaut simplement à demander aux Tchèques le complet abandon de leurs nombreux compatriotes du nord et l'entier renoncement aux droits historiques du royaume de saint Venceslas, basés sur l'indivisibilité de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie. Les Tchèques luttent depuis cent années pour obtenir le respect de ces droits. Comment pourraient-ils donc consentir à une division de la Bohême qui équivaldrait à tracer d'avance à l'Allemagne les cadres d'une future annexion (1) ?

L'attitude des Prussophiles, depuis l'abrogation des ordonnances du comte Badeni, est une démonstration convaincante du caractère voulu de leur intransigeance. En avril 1897, ils affirment : « Nous combattons pour obtenir le retrait des concessions qui lèsent les droits du « germanisme » ; en octobre 1899, ils obtiennent gain de cause, mais ils n'en continuent pas moins à se refuser obstinément à toutes les tentatives d'accord et leurs chefs proclament que leur opposition est irréductible. « Je tiens une réconciliation avec les Slaves pour un effort inutile, écrit le député Bareuther. Il s'agit simplement de savoir si notre suprématie ou celle des Slaves s'implantera en Autriche (2)... » « On parle toujours d'égalité entre les Allemands et les Slaves ; c'est comme si l'on comparait un lion à un pou, parce que

(1) Louis LÉGER, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, p. 594. Hachette, Paris, 1895.

(2) « Eine Verständigung mit den Cechen herbeizuführen, halte ich für ein vergebliches Bemühen. Es handelt sich einfach um unsere oder die slavische Vorherrschaft in Oesterreich... » lettre à M. Schönerer, V la *Politik* du 19 janvier 1900.